

Association des Intérêts d'Aïre – Le Lignon

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du mardi 14 mars 2023 à 19 h 30 Salle du restaurant scolaire - Le Lignon

Présents : le comité (Daniel Müller, Président, Béatrice Besse, Michèle Finger, Trésorière, Alain Gaumann, Secrétaire, Daniel Rochat, Karin Weekers, Yves Magnin) et les membres (voir la liste de présences).
Mathias Buschbeck et Martin Staub, Conseillers administratifs

Excusés : Christophe Dulex, Florian Sallin, Catherine Felder, Roland Rey-Mermier, André Sahli, et la Maison de Quartier Aïre - Le Lignon

1. Accueil du Président

Daniel Müller ouvre la séance et souhaite la bienvenue à la 64^e Assemblée Générale et remercie les personnes présentes d'être venues. Il salue la présence de deux conseillers administratifs de la ville de Vernier, MM. Mathias Buschbeck et Martin Staub qui arriveront vers 20 heures.

Il excuse les absents qui se sont annoncés.

Les membres acceptent à l'unanimité que l'Assemblée Générale soit enregistrée, la procès-verbaliste ne pouvant être présente ce soir.

2. Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale 2022

Sa lecture est supprimée, ce document se trouvant sur le site internet d'Actual Pub (<https://actualpub.ch>). Le site de l'AIALI est en cours de restauration. Il remercie Dominique Poupaert pour son soutien. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, aucune remarque n'ayant été soulevée.

3. Rapport d'activités 2022

Daniel Müller partage que les séances du Comité ont eu lieu tous les mois depuis l'Assemblée Générale du 19 mai 2022 sauf durant les mois d'été.

La principale occupation du Comité a été le centre pour RMNA, notamment l'élaboration avec les avocats du recours au Tribunal Fédéral. Plus de détails seront transmis au point 11.

Tous les projets énumérés au point 11 ont été suivis de près.

Les contacts avec un des membres du Conseil Administratif de la Ville de Vernier sont toujours très intéressants pour notre Association.

Il n'y a pas eu beaucoup d'activités durant cet exercice. La tenue d'un apéritif au Centre Commercial du Lignon a été refusée par la régie dudit Centre ; les raisons du refus sont détaillées dans l'éditorial du journal l'Echo d'Aïre – Le Lignon, numéro 1, de mars 2023.

4. Rapport financier 2022

Michèle Finger, trésorière, présente les comptes et lit son rapport.

L'actif principal, le compte postal, se porte bien vu l'absence de fêtes cette année. Le bilan ressemble aux années précédentes.

Rien de spécial n'est à signaler. Seules les cotisations ont beaucoup diminué, le nombre de membres ayant baissé, soit à cause des décès, soit des entrées en EMS ou des déménagements. Cette perte a été bien compensée par les recettes publicitaires qui ont augmenté grâce à Actual Pub qu'elle remercie ainsi que son représentant Dominique Poupaert.

Les CHF 1'000.- représentent un remboursement d'avance de frais du Tribunal Fédéral. Les frais juridiques ont diminué mais une provision a été conservée car il y aura probablement une facture de l'avocat qui va encore arriver, même si le dossier RMNA est clos.

5. Rapport des vérificateurs aux comptes sur l'exercice 2022

Romain Besse lit le rapport des vérificateurs aux comptes élaborés avec Josette Monnier. Le total du bilan se monte à CHF 13'558.-. Le compte de pertes et profit présente un résultat positif de CHF 2'560.18.

L'assemblée applaudit, vote à l'unanimité la validation des trois rapports et la décharge au Comité.

6. Budget 2023

Michèle Finger souligne qu'il est toujours basé sur les années précédentes. Le montant des cotisations a été diminué vu la perte de membres en 2022. La provision se monte à CHF 7'000.- ; le nouveau Comité, qui va probablement être élu, désirent organiser un événement.

Un membre suggérant l'impression d'un bulletin d'inscription pour nouveau membre que chacun pourrait utiliser pour recruter. **Michèle Finger** annonce qu'un flyer sera distribué dans les boîtes aux lettres de tout le quartier ce printemps. Il y a beaucoup de nouveaux habitants. Il est bien sûr très utile d'en parler autour de soi.

Alain Gaumann partage que, pour tous les nouveaux membres, les informations sont dans l'Echo d'Aire – Le Lignon. Payer la cotisation de CHF 40.- est la seule démarche demandée. Il n'y a aucun formulaire à remplir.

7. Election du président

Daniel Müller signale que trois membres du Comité démissionnent.

Karin Weekers, démissionne après 6 ans au sein du Comité. Elle remercie les membres du Comité pour leur fructueuse collaboration ainsi que tous les échanges constructifs qui ont eu lieu. Elle souhaite une très bonne continuation à cette belle Association et au Comité.

Daniel Müller lit le message de Florian Sallin, retenu à son travail. Il doit dégager plus de temps pour le bon fonctionnement d'une autre association dont il est président depuis une vingtaine d'années. Il remercie le président et les membres du Comité pour leur engagement très actif.

Daniel Müller pense que dans la vie il faut savoir s'arrêter à temps. Au cours de ses un peu plus que 5 ans au sein du Comité, il a eu la chance de connaître l'activité de l'intérieur de l'association. Il souligne l'énorme travail pour le centre des RMNA à la fin malheureusement très difficile à accepter vu l'engagement, le temps et l'énergie déployée pour enrayer ce projet délirant. Il remercie les avocats, Maîtres Pascal Petroz et Killian Sudan qui ont utilisé toutes les formes en vigueur. Il regrette la non-acceptation de la refonte des statuts, refusée lors de l'AG 2019 et que le Comité n'a pas voulu représenter. Il remercie le groupe de travail qui avait œuvré à l'époque. Il ne comprend pas qu'un conseiller d'Etat, maire de la Ville de Vernier, Vice-Président de l'Hospice Général ait proposé le plus beau terrain d'Aire pour construire un habitat pour des RMNA et qui, lors d'une rencontre avec certains membres du Comité, ait nié connaître ce dossier. Il souligne le travail remarquable de la trésorière Michèle Finger au professionnalisme exceptionnel et au dévouement remarquable. Il félicite l'engagement d'Alain Gaumann qui a très bien réussi la refonte du journal l'Echo d'Aire - le Lignon, grâce notamment à la création d'un comité de rédaction et avec l'appui d'Actual Pub. Il est très satisfait de la construction de la résidence des Campanules en une seule étape, après plus de 12 ans de démarches. Il salue Jacques Cuttaz, directeur de la FLPAI (Fondation du logement pour personnes âgées ou isolées) que nous avons le plaisir d'accueillir à l'AG et qui va intervenir au point numéro 11. Il félicite Jean-Jacques Finger pour toutes les merveilleuses photos découvertes en 1^{ère} page de l'Echo d'Aire – Le Lignon sans oublier celles prises ce soir, lors de l'AG. Il est très reconnaissant à Hans Vetterli, qui s'occupe de l'organisation de la distribution de l'Echo d'Aire – Le Lignon et, sans qui, ce journal ne serait jamais distribué. Il s'adresse aussi à tous les membres du Comité qu'il remercie pour leur engagement. Il souligne l'avantage d'avoir connu et échangé des moments très agréables avec le conseiller administratif, M. Martin Staub et espère que, malgré son départ, il pourra encore le rencontrer. Il gardera un excellent souvenir de son court passage et souhaite bon vent à la prochaine équipe.

Il a le plaisir de proposer la candidature, comme prochain président, d'Alain Gaumann qui a déjà donné énormément de son temps et de ses compétences pour l'association.

L'Assemblée applaudit très chaleureusement.

Alain Gaumann remercie pour cet hommage et cette confiance. Il souhaite établir une co-présidence avec Daniel Rochat.

Il remercie Daniel Müller, Karin Weekers et Florian Sallin pour tout le travail accompli et leur remet un petit cadeau en signe de reconnaissance.

L'Assemblée les applaudit.

Alain Gaumann donne la parole aux membres du Comité, ceux qui sont déjà actifs et aux deux nouveaux membres Gilles Sempiana et Christophe Dulex. Ce dernier est bien connu puisqu'il était conseiller municipal durant de nombreuses années.

Michèle Finger partage qu'elle est à l'AIALI depuis 2012. Elle est également la trésorière de la nouvelle association de seniors, Sel et poivre, et de la Platal, la plateforme des associations d'Aïre - le Lignon.

Daniel Rochat a rejoint l'Association suite à une demande de Robert Borgis. Il a alors demandé à Alain Gaumann de rejoindre aussi le Comité. Arrivés ensemble ils continuent tous deux par solidarité et pour défendre les intérêts des habitants. Le journal l'Echo d'Aïre – Le Lignon lui tient très à cœur, celui-ci s'est bien développé. Il demande aux habitants d'écrire des articles sur leur hobby et intérêts afin de rendre plus vivant la presqu'île d'Aïre et du Lignon. Vu le confinement actuel des oiseaux, il a arrêté temporairement sa série sur les poules.

Béatrice Besse est d'abord venue dans ce Comité trouvant qu'il n'y avait pas assez de femmes et pour rendre service tout simplement. Elle connaît le quartier depuis si longtemps y étant presque née. Elle trouve le Comité formidable et a beaucoup de plaisir à travailler pour les habitants. Elle apprécie toutes les actions entreprises, les choses apprises, les rencontres... Etant à la retraite, les anciens ont peut-être plus de temps... Quoique... Avec les petits-enfants ! Elle va déménager aux Campanules ce qui lui permettra d'être encore plus près des habitants.

Yves Magnin croit qu'il est dans ce comité depuis 2008. Il se souvient d'un projet Central Force Chaleur qui a heureusement été abandonné. Il anime avec beaucoup de plaisir la chronique juridique du journal l'Echo d'Aïre – Le Lignon. Etant conseiller municipal, il joue aussi un rôle de relais.

Alain Gaumann apprécie la belle équipe et se sent prêt à porter leurs voix dans les différents projets. Alain Gaumann, Gilles Sempiana et Christophe Dulex sont élus par acclamation.

8. Nomination du/des vérificateur(s) aux comptes

Josette Monnier et Roland Besse se représentent. Le suppléant est Francis Ballager. Josette Monnier, Romain Besse et Francis Ballager, suppléant, sont élus par acclamation.

9. Cotisation 2024

Alain Gaumann annonce la proposition du Comité de garder la cotisation à CHF 40.- par personne physique et couple et CHF 70.- pour les personnes morales. L'Assemblée accepte à l'unanimité.

10. Information sur les divers projets :

Alain Gaumann confirme que le Comité suit toute une série de projets dans le quartier. La résidence des Campanules est le plus important. Il souligne, comme l'a dit Daniel Müller, que c'est une grande chance d'avoir le directeur de la FLPAL ce soir pour parler de cette résidence.

Résidence des Campanules (<https://residence-campanules.ch>)

Jacques Cuttaz remercie pour l'invitation. La réalisation de cette résidence dans les temps a été rendue possible grâce à l'aide de l'AIALI notamment qui a donné un précieux coup de main dans plusieurs circonstances. Projet né en 2003, les premiers locataires entreront en avril 2023. Il a repris le relais en 2009 et c'est avec beaucoup de satisfaction qu'il ouvre cette résidence. 163 logements HLM-LUP IEPA, 1 logement pour la famille du concierge. Pro Senectute ouvre le foyer de jour John Jaques, du nom de son fondateur et celui de la FLPAL. La société Eldora ouvrira aux résidents et au public le restaurant « La Brasserie du Parc » le 3 avril, 7 jours sur 7. L'IMAD assurera la gérance sociale. Il s'agit de logements subventionnés mais toute personne dépassant les barèmes pourra y accéder moyennant une surtaxe. Les conditions : âge de la retraite, deux ans de domiciliation dans le canton de Genève durant les cinq dernières années et avoir un besoin avéré d'un encadrement (sécurité, mobilité et/ou lien social) attesté par l'IMAD. Les loyers des trois pièces oscillent entre CHF 1'150.- et CHF 1'300.- par mois. Les loyers des quatre pièces oscillent entre CHF 1'400.- et 1'550.-. Les loyers sont compatibles avec les prestations complémentaires. Plus de 500 inscriptions ont été reçues. Vu la qualité de la réalisation et la taille des appartements plus grands qu'ailleurs, les demandes des couples ont été énormes. Les premiers locataires entreront le 3 avril. Les panneaux solaires photovoltaïques permettront une autonomie énergétique presque complète et permettront aux locataires de faire des économies au niveau des charges. Le chauffage au sol sera alimenté par des pompes à chaleur géothermiques. Une visite de la résidence est proposée au Comité le 16 mars.

Alain Gaumann le remercie pour son intervention et l'Assemblée l'applaudit.

Laboratoire Plan

Alain Gaumann annonce que la société HIAG Immobilier, repreneur du projet, va le redémarrer au début de l'été.

Réfugiés mineurs non-accompagnés (RMNA)

Alain Gaumann rappelle que ce projet, comme l'a dit Daniel Müller tout à l'heure, a été contesté par une partie de la population, notamment par rapport à sa taille. L'AIALI est allée jusqu'au Tribunal Fédéral qui l'a déboutée. Entretemps une motion a été déposée par des députés du Grand Conseil, qui estimaient que la taille de ce centre devait être diminuée de moitié. Là-dessus, Thierry Apotheloz a été entendu par la Commission sociale du Grand Conseil et s'est engagé à ce que ce centre n'accueille pas plus que 44 réfugiés mineurs au lieu des 88 et des familles. Il donne ensuite la parole à M. Staub pour connaître la vision de la commune puisque, dans les discussions au Grand Conseil, M. Apotheloz s'est engagé à ce que le centre ne puisse accueillir plus de réfugiés sans l'accord de la Commune et de notre association.

Martin Staub est une fois de plus très heureux d'être présent et présente ses excuses pour son retard. Il souligne que le Conseil administratif n'a pas de pouvoir d'autorisation, il est seulement un interlocuteur parce que le centre est sur le territoire communal. Il ne peut promettre des éléments qui ne sont pas dans son domaine de compétence. Des liens ont pu être retissés et des réunions ont été organisées avec l'Hospice Général après un très mauvais départ. L'Hospice Général a accepté de s'engager vis-à-vis d'un certain nombre de points. L'Etat peut s'engager mais, dans les faits, c'est l'Hospice Général qui est indépendant et qui a son propre conseil d'administration qui peut décider puisqu'il est le porteur du projet. Il a été obtenu que le taux d'encadrement pour ces mineurs soit le même que pour la Fondation officielle de la jeunesse, soit un adulte pour 2 jeunes. Mais s'il y a une crise migratoire et aucun nouveau centre construit ailleurs, le nombre de mineurs hébergés augmentera certainement. Humainement il ne sera pas possible d'accepter des solutions inacceptables (abris de la protection civile en sous-sol, etc...). Il va tout faire pour que l'Hospice Général présente un plan de création d'autres centres et répartisse l'effort sur d'autres communes. L'augmentation du nombre de RMNA dans ce centre devra être la dernière extrémité et c'est dans ce sens que s'engagera la Commune. Il souligne que maintenant il faut faire le maximum pour limiter le nombre de RMNA, que l'encadrement promis soit là et que l'on engage des animateurs socio-culturels pouvant aussi s'occuper du quartier et que vous soyez associés à ces démarches. Le Conseil administratif se battra pour que les conditions promises soient respectées.

A la question d'un membre qui se demande quel âge auront les mineurs et ce qu'ils deviendront une fois adultes, il répond que les jeunes en-dessous de 12 ans sont normalement hébergés dans des familles. Ce seraient plutôt des jeunes de 14-17 ans et, une fois majeurs, ils devraient aller dans d'autres structures. Il rappelle les problèmes que l'Hospice Général a eu à gérer : la crise sanitaire, les réfugiés ukrainiens. Il souhaite la création d'un comité de suivi qui puisse dialoguer avec celui de l'AIALI.

Il redit, à la demande d'un membre qui n'a pas compris que tous les recours possibles sont terminés, que le projet va se réaliser. Il répond à un autre membre que, même si le Grand Conseil n'est pas d'accord sur le nombre, les fonds doivent être accordés car il s'agit d'une obligation légale pour Genève d'accueillir un certain nombre de réfugiés.

Daniel Muller rappelle que l'AIALI s'est engagée dans des recours juridiques quand M. Dominique Girod, Directeur Général de l'Hospice Général, a refusé de diminuer la taille du centre et réduire le nombre de RMNA à 40. Il souligne que, comme l'a dit Alain Gaumann, le dossier n'a pas évolué depuis le Tribunal de Première Instance jusqu'au Tribunal Fédéral puisqu'il a été instruit non pas sur le plan de l'aménagement du territoire mais sur le plan politique.

Passerelle d'Aïre/Onex

Mathias Buschbeck informe que ce projet risque de ne pas voir le jour. Un des problèmes est le nombre d'acteurs concernés, soit la Commune d'Onex, celle de Vernier, les SIG et le mandataire qui doit réaliser les travaux. Ce dernier, vu l'augmentation des coûts des matières premières, l'acier notamment, a réclamé plus de fonds. La Commune d'Onex et celle de Vernier sont prêtes à augmenter leur participation mais pas à couvrir le supplément dévolu aux SIG. Ces derniers ont besoin de cette passerelle pour faire passer le réseau d'électricité, les eaux usées et le chauffage à distance, mais le budget des SIG ne permet pas de dépenser plus. Si les partenaires se mettent d'accord, les travaux pourraient commencer à la fin du printemps et durer deux ans, le déchiffrage ayant déjà eu lieu. C'est le dossier le plus compliqué qu'il a eu à traiter.

Porteous

Daniel Rochat rappelle que c'est un centre socio-culturel auto-géré constitué en collectif qui dépend du Département Cantonal de la Cohésion Sociale et de la Culture. Grand projet culturel mais pas seulement, il y aura des ateliers, réunions, partages, échanges, activités sociales, etc. En septembre 2022, l'association a reçu l'autorisation d'entamer les premiers travaux. Le gros œuvre est quasiment terminé. La prochaine étape sera l'aménagement et l'installation. La suite sera effectuée

par étapes au fur et à mesure des besoins. Il invite à suivre le développement du lieu avec le site internet de Porteous (<https://porteous.ge>) et des promenades au bord du Rhône. Le collectif s'est exprimé dans l'Echo d'Aire – Le Lignon.

Martin Staub annonce qu'une petite buvette a reçu une autorisation d'exploitation. Les barrières ont été mises en place pour isoler le site. Le Comité va être invité à une visite. Il trouve le projet très beau et le collectif coopère mais il faut rester très attentif à le cadrer et à l'accompagner.

Agrandissement de la STEP

Alain Gaumann annonce que les SIG prévoient de doubler la surface de la STEP. Il y a eu des échanges très positifs avec les SIG mais plus depuis qu'ils attendent que l'autorisation déposée entre en force. Pour l'extension de la STEP, le crédit de réalisation a été voté par le Conseil d'administration fin janvier 2023. Les compléments demandés par les préavis et la demande d'autorisation ont été transmis début mars 2023. L'autorisation devrait entrer en force au printemps. Les travaux de terrassement devraient débuter en septembre 2023 pour la partie traitement des micropolluants. Une solution provisoire a été trouvée pour maintenir l'entreprise Cuénod sur le site d'extension. Les travaux d'extension du traitement biologique devraient en conséquence débuter en janvier 2024. Pour l'extension et la rénovation de la filière de traitement des boues, les études détaillées se poursuivent. Le dépôt d'autorisation est prévu à la mi-2024. L'objectif initial est décalé suite à la recherche d'optimisation financière. Pour l'installation des pompes à chaleur, les études détaillées ont débuté. Le dépôt d'autorisation est prévu fin 2023. En conclusion, les travaux extrêmement importants commenceront en septembre 2023 (extraction, déplacements de terre, etc.). Le déblaiement se fera malheureusement par camion, la voie fluviale sur le Rhône n'étant pas possible vu les alluvions qui se sont déposées dans la boucle du fleuve.

Mathias Buschbek mentionne que le Conseil Administratif a exigé des SIG qu'ils informent régulièrement la population sur ce projet. Donnant un préavis sur toutes les demandes d'autorisations de construire, il a découvert avec ses collègues une modification importante du projet avec la création d'un silo complémentaire de 10 mètres de haut. Ils ont donc exigé qu'ils viennent l'expliquer aux habitants. Les SIG devraient contacter le Comité. Ils ne peuvent pas faire une demande complémentaire de travaux et n'en parler à personne. Il demande au Comité de l'informer si les SIG ne se manifestent pas et dans la négative il rappellera à ces derniers leur devoir d'information.

11. Activités 2023

Alain Gaumann confirme que le Comité continuera de suivre tous les projets de très près. Ils poursuivront leur bonne collaboration avec le Conseil administratif compte tenu notamment de tous les chantiers qui vont s'ouvrir sur la presqu'île : centre pour RMNA, rénovation de Porteous, construction d'un immeuble industriel et artisanal par HIAG-Immobilier, agrandissement de la STEP. Ces travaux nécessiteront une coordination entre les maîtres d'ouvrage afin d'éviter d'avoir un trafic trop important si ceux-ci se superposent. En restant en contact avec le Conseil administratif de la Commune de Vernier cela nous apportera des informations de première main permettant de se positionner par rapport à tel ou tel projet.

Martin Staub répond à la question d'un membre par rapport au **cycle du Renard**. Vu les refus en votation et les oppositions, notamment pour déplacer les terrains de foot de Balexert, aucune solution n'a été trouvée à ce jour. L'augmentation importante du nombre d'élèves impose de construire un nouveau cycle avant de s'occuper de celui du Renard. Le Conseil administratif continue à mettre la pression pour que l'Etat se positionne clairement pour que ce cycle soit à la hauteur de ce que peut offrir un canton comme Genève.

Il ignore pourquoi la solution de reconstruction du cycle sur le site lui-même en utilisant des containers durant les travaux n'a pas été retenue.

Alain Gaumann remercie Martin Staub et Mathias Buschbeck d'avoir participé à cette Assemblée Générale. Il est toujours important d'avoir des informations de première main.

Il rappelle que le site de l'AIALI étant en train d'être remis en état, c'est sur le site d'Actual Pub (actualpub.ch) que l'on peut trouver le journal l'Echo d'Aire – Le Lignon.

Il avait prévu de laisser du temps pour les questions mais, vu le retard pris, il passe directement la parole à M. Olivier Epelly, l'invité qui va expliquer la problématique du nouveau règlement de la loi sur l'énergie entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2022. Les propriétaires qui ont des villas anciennes et mal isolées vont être fortement impactés. M. Epelly fait partie de la direction générale de la société Amstein & Walthert.

L'Assemblée Générale officielle est levée à 21h00.

Béatrice Besse, secrétaire

Alain Gaumann, président